



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2013

Soixante-huitième session
Point 171 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 2013

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/68/479)]

68/122. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Académie internationale de lutte contre la corruption

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Académie internationale de lutte contre la corruption,

1. *Décide* d'inviter l'Académie internationale de lutte contre la corruption à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*68^e séance plénière
16 décembre 2013*

